
Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)	
1 ^{er} signataire	Arlettaz Pauline	Choisissez un élément
Cosignataires	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
	Choisissez un élément	Choisissez un élément
Dépôt au nom d'un groupe	Choisissez un élément	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément	<i>Signature du Président</i>

Titre

Un nouveau terrain de football aux Plavaux?

Texte de l'intervention

Durant le mois de juillet 2023, nous avons pu observer la création de ce qui semble être un nouveau terrain de football dans la zone des Plavaux. Je souhaiterais dès lors obtenir une confirmation de votre part et des précisions sur ce projet qui est en train d'être mis en place:

- 1) Est-ce que c'est bien un nouveau terrain de football qui a été engazonné dans la zone des Plavaux?
- 2) Pourriez-vous nous décrire le projet qui est en train d'être mis en place?
- 3) S'agit-il bien de la 1^{ère} phase du Master Plan Plavaux-Perraires qui nous a été présenté le 13 mars 2023? Si oui, étant donné que la présentation du 13 mars ne donnait pas d'échéance ni de coûts précis et définitifs, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les prochaines étapes, échéances et coûts en lien avec la phase du projet qui a été initiée ("secteur football")?
- 4) A combien se monte le coût global de ce projet? Qu'est-ce qui est inclus dans ces coûts (mise en place du gazon, sécurisation (ex: grillage), "secteur football" dans sa globalité (y.c cantine, vestiaires, déplacement du terrain principal),....)?
- 5) Comment est financé le projet?
 - Par un financement de tiers?
 - Par le budget de fonctionnement (quelle rubrique dans le budget 2023)?
 - Par le budget d'investissement (quelle rubrique dans le budget 2023)?
- 6) Comment est-il prévu de délimiter la zone sportive de la zone agricole adjacente?
- 7) Comment est-il prévu de "protéger" la zone afin d'éviter des détériorations (par exemple: véhicules sur les terrains)?

Conclusion

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et vous transmets mes meilleures salutations.

Collombey-Muraz, le 14 août 2023

1^{er} signataire :

